



Comité Social et Territorial du conseil régional de la Région Normandie du 29 septembre 2025

Déclaration préalable de la CGT-CRN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues,

La France va mal !

François Bayrou, premier ministre depuis neuf mois, a été contraint de remettre sa démission après avoir perdu un vote de confiance historique — 364 voix « contre », seulement 194 voix « pour ».

Jamais un chef de gouvernement sous la Ve République n'avait chuté de cette manière !

Dans la suite logique de ses 5 prédécesseurs depuis 2017, Monsieur Bayrou a mené une politique purement politicienne, déconnectée des réalités et des attentes du peuple.

Ses discours alarmistes sur la dette publique, avec des éléments de langage comme « le pronostic vital du pays engagé » n'ont pas convaincu. Son plan de réduction budgétaire de 44 milliards d'euros et ses propositions provocatrices (suppression de jours fériés, remise en cause de la 5^{ème} semaine de congés payés...) ont déclenché l'indignation et la colère en France.

Ce plan d'austérité d'une violence inouïe pour l'ensemble des travailleurs, des retraités et des chômeurs, a été rejeté par plus de 65% des Français selon plusieurs sondages d'opinion.

Emmanuel Macron, face à ses responsabilités, avait le choix entre nommer un nouveau premier ministre, maintenir un gouvernement provisoire, convoquer de nouvelles élections législatives ou démissionner. Il a choisi de nommer Sébastien Lecornu à Matignon, nouvelle provocation pour le peuple, énième déni démocratique !

En 2024, la politique de Macron a été largement rejetée dans les urnes par les électeurs.

Malgré cela, Macron a fait le choix de maintenir son cap politique en nommant 3 premiers ministres en 12 mois, issus du camp politique des perdants. Et des ministres dont la famille politique a été balayée dans les urnes.

L'attitude du chef de l'État pourrait se résumer ainsi : "Vous votez, mais si votre choix ne me convient pas, je l'ignore." Ce constat soulève une question fondamentale :

Sommes-nous encore en démocratie ?

La démocratie est mise à mal dans notre Pays depuis le contournement du référendum de 2005 sur le traité constitutionnel européen.

Malgré le vote contre des Français, il a été remplacé par le traité de Lisbonne, signé par le président Sarkozy.

Dès lors, un sentiment de déni démocratique s'est installé.

Ce sentiment s'est renforcé au fil des années, notamment par des stratégies politiques de passage en force, comme l'utilisation abusive de l'article 49.3 et, plus récemment le non-respect du résultat des élections.

De toute évidence, le libéralisme autoritaire a un vrai problème avec la démocratie.

Quand le résultat des élections ne lui convient pas, il ne le respecte pas. Puis quand le peuple se rebelle, il utilise la force et la répression.

Nous l'avons constaté lors des manifestations du 10 septembre.

Le déploiement de 80 000 forces de l'ordre pour 150 000 manifestants est une illustration de cette répression massive.

La réactivation de certains groupes d'intervention historiques, initialement créés pour contenir les mouvements populaires, renforce ce climat de tension.

La répression a continué lors des manifestations du 18 septembre par le déploiement des « Centaures » : monstres de métal motorisés de 300 chevaux. Nouveaux « joujoux » des libéraux autoritaires, ces blindés de la gendarmerie s'installent désormais dans le paysage de France pour terrifier et réprimer les manifestants.

Ces méthodes autoritaires, combinées à une communication médiatique souvent alignée sur le pouvoir, nourrissent un profond désespoir et une "mélancolie républicaine". Elles peuvent aussi favoriser l'émergence de pensées radicales, en écho à des périodes sombres de notre histoire. L'extrême droite est aux portes du pouvoir, et, un jour, il sera trop tard !

Localement, le syndicat CGT du Conseil Régional de Normandie tient à démentir fermement les accusations selon lesquelles ses représentants auraient adopté des attitudes irrespectueuses envers les agents du

service des ressources humaines qui animent les groupes de travail ou autres réunions préparatoires aux instances.

À aucun moment, la CGT-CRN n'a manqué de respect à ces salariés. Certes, les échanges peuvent parfois être vifs — ce qui est inhérent à toute discussion syndicale — mais les propos tenus par nos représentants sont toujours restés corrects.

Nous sommes pleinement conscients des difficultés rencontrées par nos collègues qui animent ces réunions, notamment au regard des moyens qui leur sont alloués. Nous reconnaissions également la complexité de leur position, contraints de porter les orientations régionales face à des représentants du personnel élus, engagés dans la défense des intérêts humains des agents.

Par ailleurs, il est important de rappeler que l'expression syndicale, orale ou écrite, relève de la liberté d'expression et doit être interprétée dans ce contexte.

A titre d'exemple, suite à un constat de l'évolution préoccupante du mal-être des salariés, notamment dans notre collectivité, la CGT a entrepris une étude à l'échelle nationale et interprofessionnelle afin d'en identifier les causes. Cette démarche a donné lieu à une publication diffusée auprès des agents de la Région, dans le but de nourrir la réflexion collective sur les origines de ce malaise.

Pour appuyer cette analyse, la CGT-CRN s'est référée aux travaux de Johan Chapoutot, maître de conférences à la Sorbonne, qui a consacré vingt années de recherche à l'histoire du management. Son ouvrage intitulé « *Libre d'obéir* », proposé à la lecture par la CGT-CRN, retrace l'évolution des méthodes de gestion et leur origine historique.

Il ne s'agit en aucun cas d'une assimilation idéologique, comme cela nous a été reproché.

L'histoire sociale constitue une mémoire collective précieuse, qui devrait éclairer notre présent pour éviter toute dérive.

L'humain doit rester au cœur de toutes les préoccupations, c'est une conviction forte affirmée depuis 130 ans d'existence par la CGT.

Pour conclure sur ce sujet, la CGT-CRN vous demande expressément de mettre un terme à toute tentative visant à dénaturer ou à dévaloriser notre organisation syndicale.

Quant à la question du respect, il convient de rappeler les propos tenus par le Président Hervé Morin en juillet 2025 sur la chaîne LCI.

L'attitude de Monsieur Morin, est manifestement irrespectueuse envers les agents de notre collectivité et frôle l'injure.

Monsieur Morin se considère-t-il comme un dirigeant d'entreprise pour prétendre qu'il paye des salariés ?

Là, il semble nécessaire de lui rappeler que son indemnité de fonction émane des fonds publics, tout comme le salaire des agents régionaux.

Dans le cadre de son mandat, sa mission consiste à garantir le bon fonctionnement du service public, au bénéfice de la population.

Monsieur le directeur général, vous avez apporté des éléments de réponse et vous avez précisé que rien ne justifie que le Président fasse des excuses.

La CGT est attachée au statut de la fonction publique qui est une garantie pour les agents.

Aussi, la CGT maintient sa demande d'excuses publiques car les agents régionaux ont été choqués par ses propos.

Par ailleurs, les contraintes budgétaires nous sont régulièrement opposées dans les échanges avec l'administration.

La santé des agents devrait être une priorité budgétaire, au même titre que les salaires.

Il n'est pas concevable que les moyens financiers manquent depuis plusieurs années pour les équipements spécifiques des postes de travail des agents en retour d'arrêt longue maladie.

A propos de budget RH, la CGT-CRN revendique depuis longtemps l'augmentation de l'IFSE pour les agents des catégories C et B.

Cela pourrait contribuer à améliorer l'attractivité de la Région pour les recrutements et permettrait d'améliorer significativement le niveau de vie des agents concernés. En effet, aucune revalorisation de l'IFSE n'a été effectuée depuis la fusion.

Ensuite, concernant les avancements de grades, un décret du 17 septembre 2025 supprime le ratio entre les deux voies pour la catégorie B.

En ce sens, nous demandons que les Lignes Directrices de Gestion soient révisées.

Enfin, nous tenons à rappeler que la grève est un droit constitutionnel. Aucune pression ne peut être faite sur les agents, ils ne sont pas obligés de se déclarer grévistes par avance ni de travailler plus la veille par anticipation de la désorganisation occasionnée par la grève.

Nous vous demandons qu'un rappel réglementaire soit fait auprès des directions des sites administratifs et des lycées.

Merci, pour votre attention.